



2024 / 25

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique **LE VINGT-HUIT MARS DEUX MILLE VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES** sous la présidence de **Monsieur André POINTET**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry - BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique - DUNAND François - GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine - JAY Hélène - KALIAKOURAS Evelyne - MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - MORARD Ghislaine - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX MOLLARD Alain - VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

**POUVOIR** : M. COLLOMB Daniel à M. COLLIARD Dominique

**EXCUSES** : M. GSELL Bernard  
M. GUILLARD Paul

**Date de Convocation** :  
21 mars 2024

**Nombre de conseillers** :  
En exercice : 24  
Présents : 21  
Votants : 22

Madame Hélène JAY est désignée Secrétaire de Séance.

### **Objet** : Affectation des résultats 2023 – Budget Général et Budget GEMAPI

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'affecter les résultats dégagés par le compte administratif 2023 du budget principal afin de procéder en connaissance de cause à l'établissement du budget 2024.

		RECETTES	DEPENSES
<b>Budget principal</b>	002 – Résultat de fonctionnement reporté.	2 779 513,89 €	
	001 – Résultat d'investissement reporté		-689 508,91 €
	1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	689 508,91 €	
<b>Budget GEMAPI</b>	002 – Résultat de fonctionnement reporté	334 909.42 €	
	001 – Résultat d'investissement reporté		-18 228.35 €
	1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	18 228.35 €	
<b>Consolidé</b>	002 – Résultat de fonctionnement reporté.	3 096 194.96 €	
	001 – Résultat d'investissement reporté		-707 737.26 €
	1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	707 737.26 €	

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2311-5,  
Vu les instructions budgétaires M57,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les affectations proposées au budget 2024.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
22			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le Président,



André POINTET